



CODE
D'ÉTHIQUE



RÉSUMÉ

2

Message
du PDG

3

Nos Valeurs

4

Cadre

5

Engagements

9

Mesures
Disciplinaires

10

Politiques
de Compliance

11

Canal Éthique

12

Glossaire

MESSAGE DU PDG



La mission de QGMI en tant qu'entreprise mondiale est d'amener le développement partout où nous allons, toujours guidés par nos Valeurs.

Ce sont nos Valeurs qui nous font surmonter les défis imposés par un monde de plus en plus compétitif et exigeant, non seulement vis-à-vis de la qualité, mais aussi de l'image, la réputation et la transparence dans les affaires.

Dans un monde où les entreprises se développent à grande vitesse, dans des entreprises comme QGMI, marquées par la diversité et le multiculturalisme et où tous les Collaborateurs jouent un rôle clé, l'engagement absolu en faveur de l'éthique et de la transparence est un facteur essentiel pour que nous soyons reconnus et respectés sur les marchés sur lesquels nous opérons.

En tant que président de QGMI, j'ai le devoir non seulement de promouvoir le développement des entreprises, mais aussi de les faire prendre appui sur des piliers qui nous assurent une croissance durable.

Ce devoir n'est pas exclusif à la Direction, mais à tous les collaborateurs qui, fondés sur une culture éthique, sont les véritables vecteurs de la création d'un environnement sûr, qui favorise la création d'opportunités d'affaires, d'emplois et de confiance de nos partenaires.

En outre, il est important de veiller à ce que non seulement nous, en tant que Collaborateurs, nous agissions de manière éthique, mais aussi toute la chaîne de nos relations commerciales, que ce soit en tant que partenaires commerciaux, clients, fournisseurs ou tiers, qui, en synergie avec QGMI, poursuivent et promeuvent un objectif commun.

Aujourd'hui, l'image et la réputation d'une entreprise sont l'un de ses atouts les plus importants, en plus de ses personnes et de sa capacité à générer des résultats. C'est pourquoi, chez QGMI, nous encourageons la diffusion de bonnes pratiques à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise, et nous ne tolérons pas les comportements illégaux ou inappropriés qui violent ou sont en contradiction avec nos Valeurs.

Cet esprit nous a amenés à agir conformément aux préceptes, aux valeurs et à la mission de QGMI. Il est indispensable de jouer un rôle actif en lisant, en observant et en diffusant nos valeurs et nos comportements prévus dans ce Code d'Éthique. Ce n'est qu'ainsi, unis dans la poursuite des mêmes objectifs, que nous contribuerons à la croissance de QGMI et que nous serons fiers d'en faire partie.

Gustavo Dantas Guerra

PDG



NOS VALEURS



TRAVAIL

LA VALEUR QUI
ENNOBLIT ET
REND DIGNE

Travailler avec passion et synergie pour construire une entreprise de longue durée et de personnes dignes.

QUALITÉ

FAIRE DE
SON MIEUX
ET BIEN FAIRE

Assurer le perfectionnement continu de nos produits et services, en satisfaisant nos clients et nos destinataires, avec des solutions d'ingénierie.

FIABILITÉ

HONORER NOS
ENGAGEMENTS

Respecter avec intégrité et efficacité nos engagements et ainsi transmettre crédibilité et respect à tous nos Clients, Collaborateurs et à la Société.

LOYAUTÉ

INTERAGIR AVEC
TRANSPARENCE
ET ENGAGEMENT

La relation Entreprise-Employé repose sur les mêmes objectifs, en veillant à la coopération mutuelle pour une croissance durable.



CADRE

Pour QGMI, faire ce qu'il faut, cela va bien au-delà de respecter les lois, les normes et les règlements.

C'est pourquoi nous avons développé un programme rigoureux de compliance qui vise à identifier, prévenir et traiter les risques d'image et de réputation que l'organisation pourrait subir dans l'exécution de son activité.

Notre Code d'Éthique est à la base de ce Programme de Compliance, dans lequel nous trouvons un guide des comportements et conduites attendus de nos Collaborateurs, ainsi que de tous ceux qui agissent pour le compte de QGMI, directement ou indirectement, en tant que fournisseurs, sous-traitants, représentants, consultants, agents ou tiers que nous appelons «Business Parties».

Étant donné que notre activité s'étend à différents pays et régions, ce Code d'Éthique a une portée internationale et doit être respecté par toutes nos unités opérationnelles, où qu'elles se trouvent. C'est un devoir de chacun de prendre soin du nom et de la réputation de notre entreprise.

Vous trouverez ci-dessous une liste de comportements que nous espérons que tout le monde s'engagera à suivre.



ENGAGEMENTS

Environnement de travail

Chez QGMI, nous sommes multiculturels et parions sur un environnement de travail respectueux, inclusif et digne.

C'est pourquoi tous les Collaborateurs doivent traiter les autres avec respect, dignité et égalité, toute manifestation d'abus de pouvoir, de discrimination, de menace, d'intimidation, de violence, d'abus moral ou sexuel étant interdite. En outre, nous ne tolérons pas les personnes ou les entreprises qui permettent le travail des enfants ou le travail forcé ainsi que l'exploitation sexuelle et la traite des êtres humains.

Notre priorité est de maintenir un environnement de travail sûr et, à cette fin, nous fournissons les installations et les équipements de protection appropriés à chaque activité, en tenant compte de la législation en matière de prévention des risques professionnels. Ainsi, tous les Collaborateurs de QGMI devront suivre les recommandations, protocoles et procédures ainsi que les règles de sécurité et de santé en vigueur.

Il est strictement interdit de se rendre au travail en portant ou sous l'influence de drogues, d'alcool ou de stupéfiants, tant pour effectuer des tâches en interne que des activités externes où la personne représente ou fait un travail pour le compte de QGMI.



Biens et ressources de QGMI

QGMI a disposition de ses Collaborateurs les biens et ressources appropriés pour le développement de ses activités. Il est du devoir de chacun d'utiliser ces biens ou ressources uniquement pour le développement de ses activités professionnelles, et même de veiller à leur conservation, en évitant d'en faire un usage inapproprié.

Environnement

Chez QGMI, nous sommes très attachés à l'environnement et à la biodiversité, c'est pourquoi nous respectons rigoureusement toutes les lois, normes et règlements qui leur sont appliqués. La préservation et l'utilisation responsable des ressources naturelles sont une condition essentielle pour nous. Nous nous engageons à protéger et à remédier aux impacts ponctuels qui pourraient survenir en raison du développement de notre activité.

QGMI garantit que ses activités et celles de nos fournisseurs seront toujours couvertes par les licences et autorisations nécessaires.

La préservation et l'utilisation responsable des ressources naturelles sont une condition essentielle pour nous.

Interaction Agents publics et privés

QGMI est une entreprise présente dans de nombreux pays et c'est pourquoi nos Collaborateurs interagissent avec un large éventail de groupes tels que: Clients, Fournisseurs, Autorités et Agents publics, Banques publiques et privées et Médias (*Business Parties*). Pour nous, l'image de l'entreprise se reflète dans la conduite de nos Collaborateurs, c'est pourquoi nous encourageons nos Valeurs et formons nos Collaborateurs à agir positivement en créant un réseau d'affaires éthique et durable, dans lequel nous pouvons soutenir nos activités.

Pour que notre entreprise soit durable, il est essentiel d'agir dans un environnement de concurrence responsable. De cette façon, nous respectons strictement toutes les normes et préceptes de la pratique de la concurrence et nous interdisons à nos Collaborateurs de s'adonner à toute pratique illégale ou inappropriée.

Bien que dans chaque pays il existe des lois spécifiques pour la protection de l'intérêt public et la définition de pratiques illégales et inappropriées,

ces lois interdisent généralement les comportements dans lesquels une offre d'avantages ou de bénéfices indus est faite aux autorités ou aux agents publics. C'est pourquoi QGMI exige que ses Collaborateurs agissent avec intégrité et éthique et que les relations avec les autorités soient conformes aux meilleures pratiques du marché, dans le strict respect de la législation en ce qui concerne les réunions, les accords commerciaux et les négociations.

Ainsi, pour QGMI, ses Collaborateurs et Tiers, il est strictement interdit de promettre, d'offrir ou d'accorder tout avantage indu, monétaire ou non, à des agents publics ou privés et à des tiers qui y sont liés. Enfin, sont également interdits les paiements visant à accélérer les procédures administratives (paiements de facilitation), tout comme il est interdit de pratiquer tout acte susceptible, directement ou indirectement, d'affecter la concurrence d'une procédure d'appel d'offres public ou privé ainsi que les actions visant à corrompre les représentants de l'administration publique ou du marché privé pour obtenir des avantages indus par la conclusion, l'altération, la prorogation ou l'extinction de marchés publics ou privés.





influence sur la transaction. Les cadeaux ou invitations à des divertissements peuvent être acceptés lorsqu'ils se situent dans les limites fixées par la législation applicable et les politiques de QGMI.

Nos Collaborateurs doivent connaître et se conformer à la législation, tout comme à nos Politiques, et l'allégation de méconnaissance ne sera pas acceptée comme excuse pour enfreindre les règles.

Contributions aux partis politiques

Les dons à une campagne, à un parti politique ou à un candidat au nom de QGMI sont totalement interdits, qu'ils soient financiers ou qu'ils impliquent des biens.

Les dons à des entités ou organismes dont les objectifs sont alignés sur les activités sociales et culturelles soutenues par QGMI peuvent être effectués à condition qu'ils soient conformes aux procédures internes et soient approuvés par l'Organisme de Compliance.

Tous les dons doivent être enregistrés et documentés conformément à la législation applicable et à nos Politiques.

Cadeaux et divertissement

Accepter ou offrir des cadeaux et des divertissements à des tiers (Business Parties) en échange d'un avantage ou d'une influence est un comportement qui réduit la crédibilité et la capacité de générer des affaires de QGMI. Ce type de comportement peut donner lieu à penser que les affaires de l'entreprise ne sont pas réalisées sur leurs propres mérites, ce qui nuit à la réputation et à l'image de l'entreprise.

Ainsi, nos Collaborateurs ne doivent ni offrir ni accepter des cadeaux, des paiements et/ou des invitations de divertissements à des tiers ou à des partenaires commerciaux potentiels, si cette offre ou acceptation peut être interprétée comme une

Conflit d'intérêts

Toute activité menée par les Collaborateurs de QGMI doit être basée sur les Valeurs de la société, toujours en menant à bien les meilleures pratiques et sans chercher à antéposer les intérêts personnels aux intérêts organisationnels.

Dans le cas où les intérêts personnels et/ou familiaux ne sont pas conformes à ceux de QGMI, tous les Collaborateurs doivent travailler activement pour éviter que ceux-ci, ainsi que les activités extérieures, les intérêts financiers ou les conflits dans les relations de travail, puissent influencer la manière dont les affaires sont menées pour le compte de l'entreprise.

Les exemples les plus courants de conflit d'intérêts sont les suivants:

- Employé, ou membre de la famille, ayant déjà travaillé pour des concurrents, des fournisseurs ou des clients;
- Suggestion de famille et/ou d'amis pour travailler dans l'entreprise;
- Investissement dans des actifs de l'entreprise ou potentiellement liés à cette activité (*insider trader*);

- Prestation de services dans une autre entreprise ou organisation dont la fonction est incompatible ou pouvant créer des conflits avec ses anciennes fonctions au sein de QGMI;
- Contrat de services d'une entreprise appartenant à un employé et/ou à un membre de la famille pour prêter des services à QGMI; Etc.

Dans le cas où un Collaborateur pourrait se trouver dans une situation de conflit d'intérêts, celui-ci doit le communiquer à son supérieur hiérarchique et/ou au Service Compliance en lui expliquant la situation pour se faire conseiller sur le comportement le plus approprié à tenir dans chaque cas, toujours en tenant compte du Code d'éthique et des Politiques en vigueur de QGMI.

Enregistrements comptables

L'exactitude, la clarté et la ponctualité des enregistrements comptables et financiers de QGMI sont une condition indispensable à la légitimation de nos activités. Par conséquent, toutes les transactions doivent être dûment enregistrées conformément à la législation applicable des pays dans lesquels nous agissons et à nos Politiques.



Chez QGMI, l'information est également un atout essentiel pour le développement de ses activités et doit donc toujours être traitée avec soin et responsabilité.

Secret des informations

Aujourd'hui, l'information est un atout qui circule à grande vitesse et qui peut causer beaucoup de dégâts aux organisations.

Chez QGMI, l'information est également un atout essentiel pour le développement de ses activités et doit donc toujours être traitée avec soin et responsabilité.

Nous divulguons régulièrement des informations à différents publics, tant internes qu'externes. Certaines de ces informations sont confidentielles et doivent donc être traitées comme telles, en particulier celles qui sont divulguées dans le domaine interne de l'entreprise, que ce soit par le biais de communiqués, rapports, audits, systèmes informatiques, etc.

Toutes les données produites et traitées par les Collaborateurs dans l'exercice de leur travail sont également la propriété et l'accès de

QGMI, chaque Collaborateur devant préserver le secret de ces informations ainsi que celles qu'ils peuvent recevoir dans l'exercice de leurs fonctions, en gardant les fichiers dans des lieux sûrs et avec un accès limité.

En outre, dans les espaces publics, il faut agir avec beaucoup de prudence, en évitant de parler de sujets confidentiels dans les aéroports, les restaurants, les ascenseurs, les toilettes, etc., tout en ayant du bon sens dans la diffusion de ce type d'information sur Internet et les réseaux sociaux, car c'est de l'image et de la réputation de QGMI dont il est question.

Si vous identifiez des problèmes de sécurité de l'information, qu'ils soient propres ou tiers, vous devez demander de l'aide dans le domaine des TIC ou de Compliance.



MESURES DISCIPLINAIRES

Nous espérons que tous nos Collaborateurs agiront conformément à notre Code d'Éthique et aux Politiques de l'entreprise.

Adopter un comportement éthique est le meilleur moyen de renforcer l'image de QGMI, car c'est nous qui faisons l'entreprise.

En cas de non-respect et/ou de violation des comportements décrits dans ce Code d'Éthique, les politiques de QGMI et les Lois applicables, des mesures disciplinaires appropriées à la gravité de chaque cas seront prises.

Parmi les mesures disciplinaires, nous pouvons indiquer les suivantes:

- 1 Notification orale;
- 2 Notification écrite;
- 3 Suspension jusqu'à 30 (trente) jours d'emploi, lorsque la législation applicable le permet;
- 4 Licenciement.

Avant d'appliquer les sanctions énumérées ci-dessus, les Collaborateurs pourront être contraints de mettre immédiatement fin aux comportements inappropriés non tolérés par l'entreprise et explicites dans ce Code d'Éthique.



POLITIQUES DE COMPLIANCE

Le Programme de Compliance de QGMI est constitué d'un Code d'Éthique et d'un ensemble de Politiques internes. Ils se trouvent sur notre site web et Intranet.

Les voici:

Politique de **Lutte Contre la Corruption et Les Pots-De-Vin**

Politique de **cadeaux, présents et divertissements**

Politique de **Conflit d'intérêts**

Politique du **Canal Éthique**

Politique de **dons et au parrainage**

Politique de **Relations avec des Tiers**

Politique **d'alliances et de partenariats**

Politique de **concurrence**

Politique de **Protection des Données et de Sécurité de L'Information**



CANAL ÉTHIQUE

Chez QGMI, nous considérons que la communication est essentielle pour parvenir à une amélioration continue.

C'est pourquoi nous encourageons nos Collaborateurs et Tiers à communiquer d'éventuels comportements suspects et/ou violations aux comportements attendus qu'ils ont observés, et à nous transmettre leurs récits via notre Canal Éthique.

Tous les récits reçus seront traités de manière sûre, anonyme et confidentielle et des mesures seront prises pour éviter des représailles contre les personnes qui l'utilisent.

Pour s'assurer que l'enquête est aussi efficace que possible et permet d'obtenir un résultat satisfaisant, il est important que la personne qui a fait le signalement fournisse le maximum d'informations disponibles et toujours de manière responsable.

 LIEN VERS LE CANAL ÉTHIQUE



GLOSSAIRE

› Administration Publique

Ensemble d'organes, de services et d'agents institués, directement ou indirectement, par l'autorité publique dans le but d'exercer la gestion administrative en faveur de l'intérêt public.

› Business Party (Parties)

Tiers auxquels QGMI est liée dans les différents pays, environnements et marchés où elle opère, notamment: clients, concurrents, partenaires commerciaux, autorités gouvernementales et réglementaires, banques publiques et privées, actionnaires, fournisseurs, consultants, agents et/ou tiers en général.

› Collaborateur

Toute personne exerçant une fonction au sein de QGMI ou de ses sociétés contrôlées, affiliées, filiales et succursales.

› Valeurs Communes

Piliers qui guident le comportement de l'entreprise et de ses Collaborateurs, formant un ensemble de concepts communs.

› Entreprise

Représentation institutionnelle de QGMI, y compris ses sociétés contrôlées, affiliées, filiales et succursales.

› Marché Privé

Désigne les entreprises, les banques, les associations, etc., qui ne sont pas gouvernementales ou publiques.





www.qgmi.eu